

LA CRECHE MUNICIPALE DE COMPIEGNE

(1886 - 1914)

Nathalie DEJOUY

L'institution des crèches est ancienne et date du milieu du XIX^e siècle. Le 1^{er} établissement fut fondé en 1844, à Chaillot, par Firmin Marbeau. Certes, auparavant, des garderies avaient existé mais ce ne furent que des expériences brèves et isolées : crèche du pasteur Oberlin dans les Vosges (1769), institution de Mme de Pastoret à Paris (1801). A la suite de Marbeau, les crèches se multiplièrent, d'abord en région parisienne puis en province, essentiellement sous la III^e République avant 1914, la grande période des créations se situant entre 1880 et 1895.

Les fondateurs pouvaient être une personne seule, un comité de patronage, un industriel ou une municipalité... Ces philanthropes souhaitaient ainsi améliorer le sort des jeunes enfants, aider les populations ouvrières. Il n'existait pas de garderie pour les moins de 2 ans. La mère, travaillant hors de son domicile, était obligée de laisser son nourrisson seul à la maison, de le confier à une voisine ou de l'envoyer en nourrice à la campagne, avec tous les risques inhérents à ces pratiques. Mais l'apparition et l'essor des crèches entraient aussi dans le cadre de la lutte contre la dépopulation de la France. Diminuer la mortalité infantile devint un enjeu national, surtout après la défaite de 1870. En 1876, lors d'un débat au Conseil général, M. Dupont, directeur d'une crèche industrielle à Beauvais, s'alarmait des résultats du recensement de 1872 «qui présentait sur le précédent (1859 à 1866) une diminution de 37 000 habitants», diminution qu'il attri-

bua à «la mortalité en enfants du 1^{er} âge. Pour la mortalité en enfant de un jour à un an pendant la période 1859-1866, le département de l'Oise est le 82^e sur 87. Les chiffres des enfants qui y meurent est de 284 pour mille». Constatant qu'«à Paris, où la mortalité dans les ménages est de 22% environ, elle n'est que de 8 à 10% dans les crèches», il voulait contribuer à l'essor des crèches dans le département par des aides financières.

Au début, l'Etat n'intervenait pas dans la création et le fonctionnement des institutions, puis des législations furent votées en 1862 et 1897. Outre ce travail de réglementation, les autorités essayèrent d'en favoriser le développement sur le territoire. Ainsi, de 1863 à 1876, le Sous-Préfet envoya de nombreux courriers au Maire de Compiègne afin de l'inciter à créer un tel établissement dans sa ville «Je compte sur votre zèle pour faire connaître à vos administrés les buts de la crèche et les bien-

faits qu'on en doit attendre, ainsi que pour stimuler et diriger les efforts des personnes disposées à encourager cette œuvre.» (13 janvier 1863). Le Préfet de l'Oise fit en 1876 une enquête auprès des maires afin de les «entretenir de l'actualité des crèches et les engager à faire quelques sacrifices pour assurer la création d'établissements de cette nature en les prévenant que leurs efforts pourront être soutenus par des allocations de l'Etat et du département.» Sollicités, les Compiègnois ne prirent aucun engagement. Dans sa délibération du 27 juillet 1876, «Le conseil municipal estime qu'il pourra se prononcer que lorsqu'il aura réuni tous les documents et renseignements de nature à édifier sa religion sur la possibilité et l'opportunité de la fondation à Compiègne d'un établissement de ce genre. Il ajourne à la prochaine séance l'examen de cette question». Ainsi, il faudra attendre 10 ans avant de voir une crèche s'installer dans cette ville. Long ajournement !

LA CRECHE DE COMPIEGNE 1886 - 1914 Création, déménagement

Le 3 février 1886, lors d'une réunion municipale, M. Barbillon, conseiller et membre de la commission administrative des hospices, reparlait de l'utilité de fonder une crèche à Compiègne. Il en définissait ainsi le rôle : *«c'est un établissement où sont reçus pendant le jour les enfants des familles pauvres depuis le plus bas âge jusqu'à 3 ans au maximum, elle a pour but de procurer à ces enfants un air pur, des aliments suffisants, appropriés à leur âge, une température convenable, la propreté et les soins non interrompus, de donner à la mère la liberté de son temps, de ses bras et lui permettre ainsi de se livrer au travail sans inquiétude (...) du sort de ses jeunes enfants (...). La crèche n'est pas seulement l'auxiliaire de la maternité et de l'école mais elle est la conséquence forcée de cette dernière, à ce point qu'elle est obligatoire comme elle, l'une ne pouvant exister sans l'autre»*. Il faisait alors référence à la scolarité obligatoire et aux habitudes familiales de faire garder les plus jeunes par leurs aînés qui de ce fait n'allaient pas à l'école.

Pour cette réalisation, l'hospice des vieillards et des indigents, sis place de l'hôpital, offrait des locaux situés dans son enceinte : l'ancienne école des garçons, une pièce dite atelier du tailleur, un préau. Restaient à la charge de la ville l'aménagement des bâtiments, l'achat du matériel, le loyer, les salaires du personnel. Le 28 avril 1886, le Conseil municipal adoptait cette proposition. Et le 29 mai, le Préfet autorisait l'ouverture de l'institution compiégnaise. Le budget prévisionnel d'installation s'élevait à 4000 francs. Ces dépenses devaient être prélevées sur les fonds de l'exercice courant. Le conseil proposait

aussi l'organisation d'une quête lors du prochain festival cavalcade et une demande de subvention départementale. Le 12 juillet 1886, était fixé le budget de 1887 (2110 francs). Selon le règlement intérieur entériné le même jour, la direction de la crèche était confiée à la supérieure de l'hospice, aidée dans cette tâche par un conseil de surveillance (le maire, 3 conseillers municipaux, le vice-président du Bureau de Bienfaisance). *«Le nombre des berceaux était fixé à 20 (...) quant aux autres enfants sortis du berceau leur nombre était illimité»* (art.2).

Fondée en 1886, la crèche déménagea en 1906 bien que cela ait été envisagé dès 1894. A cette époque, les autorités reprochaient à l'établissement compiégnais sa proximité de l'hospice, voisinage contraire à l'hygiène. En 1904, l'inspectrice critiquait sa vétusté, son exigüité et toujours son manque d'hygiène ; elle demandait alors où en étaient les projets de déménagement. En effet, en janvier 1903, l'hospice qui avait reçu un legs, avait proposé à la municipalité de faire construire à ses frais une nouvelle crèche sur un terrain lui appartenant, situé à l'angle de la rue de Paris et des Capucins, cela sous certaines conditions :

- changement de statut (crèche devenant hospitalière)
- obtention d'une subvention municipale
- engagement de la commune de ne pas fonder d'institution concurrente.

Finalement, ce projet fut abandonné. Les Compiègnais pensèrent alors confier la direction de leur institution aux sœurs de la Compassion de Domfront, qui possédaient des locaux, une ancienne école, susceptible d'accueillir les jeunes enfants. Ils en

réfèrent au Ministre de l'Intérieur et des Cultes. Mais, jamais ils ne reçurent de réponse à leurs courriers des 7 novembre et décembre 1904. Il faut dire qu'à l'époque, le Président du Conseil s'appelait Emile Combes. Finalement, le déménagement se fera en 1906 grâce à l'aide d'un particulier, M. Baudouin. Il construisit à ses frais sur un terrain lui appartenant, la nouvelle crèche située rue des Capucins. Son héritier M. de Bonnefon en consentit la location à la ville pour une durée de 99 ans (loyer 1 franc par an, résiliation du bail à tout moment avec 18 mois de préavis, clause particulière le bâtiment ne pouvait pas changer de destination.). L'établissement prit le nom de crèche Ste-Elisabeth, en souvenir de la mère de M. Baudouin et ouvrit ses portes le 1^{er} octobre 1906.

- Financement.

«Les recettes et les dépenses étaient portées au budget municipal».

Les dépenses :

Les frais de personnel constituaient le plus important chapitre des dépenses. De 1887 à 1897, son coût représentait 45,7% des dépenses totales (33,5% de 1900 à 1905).

Au début, l'enfant arrivait avec son petit panier garni des provisions de la journée (art.10). Puis la crèche prit en charge l'alimentation des pensionnaires (soupe, lait) sans augmenter le prix de la pension. Ainsi les dépenses alimentaires nulles ou modiques dans les 1^{ères} années (1,5% en 1896) s'élevèrent progressivement. Elles représentaient 23% des frais au début du XX^e. L'emploi du lait stérilisé (à partir de 1895) entraîna aussi de nouvelles dépenses : augmentation de la consommation de gaz, achats fréquents à partir de

1899 de biberons et de tétines. Apparemment, la stérilisation ne se faisait pas sans incidents : fioles de verre qui se cassaient, bouchons qui se consumaient sous l'effet de la chaleur.

A côté de ces frais de fonctionnement, l'institution devait parfois assumer des dépenses exceptionnelles lors du déménagement de 1906 (coût environ 8700 francs financé par des dons en argent, en nature, la fondation de 7 berceaux, 103 souscriptions annuelles, des loteries, des ventes et des quêtes) ou à l'occasion de travaux : en 1909 dallage de la cour effectué grâce à l'aide du comité des fêtes Jeanne d'Arc (1000 francs), en 1912 aménagement d'une cave fraîche pour entreposer le lait stérilisé (don d'un particulier 1000 francs).

Les recettes :

Pour obtenir des subventions, les crèches envoyaient, chaque année, leurs rapports moraux et financiers au Préfet qui les transmettait au Ministre de l'Intérieur et, en général, leurs demandes étaient exaucées. Le montant de ces aides n'évolua guère au fil du temps. Ainsi, de 1889 à 1906, les subsides alloués par l'Etat et le Département aux Compiègnois s'élevaient à 400 francs par an au total, ce qui représentait au XIX^e siècle environ 20% des recettes puis seulement 11% dans les années 1900. Cette diminution de la part des subventions dans les recettes s'expliquait en fait par une augmentation des autres sources de revenu (hausse du financement communal et des rétributions maternelles).

Les rétributions maternelles représentaient une faible part des recettes.

De 1887 à 1897, les pensions versées par les parents ne couvraient qu'environ 16% des dépenses. Pendant longtemps, les responsables des crèches s'interrogèrent sur l'utilité de réclamer cette pension. Certains optèrent

pour la gratuité, d'autres préférèrent maintenir le principe d'une faible participation financière afin de préserver la dignité des parents, de les responsabiliser. En 1886, les Compiègnois choisirent la seconde solution et fixèrent le montant de la rétribution journalière à 0,10 franc (art.11). En 1906, le prix n'avait pas changé. Pourtant, le prix de journée était bien supérieur : 0,54 franc en 1887, 0,57 franc en 1907, environ 1 franc dans les années 1910. Cependant certains parents ne s'acquittaient pas aisément de leurs dettes et la surveillante devait souvent relancer les mauvais payeurs.

Les enfants des indigents étaient admis temporairement à titre gratuit, par décision du conseil d'administration de la crèche.

- 7 septembre 1896 *«sur demande et recommandation du commissaire de police, l'entrée gratuite de la crèche est accordée à l'enfant de la fille Marie Ollivier, ouvrière lingère, rue des Boucheries, sans ressources en ce moment».*

- 5 avril 1897 *«la commission accordé à la femme Magnier, rue Vivenel n°18, indigente, l'admission gratuite à la crèche pendant la quinzaine. Le mari de cette femme est à la maison d'arrêt pour braconnage et rixe et la femme n'a aucune ressource».*

Quand une famille confiait plusieurs enfants à la crèche, la gratuité n'était parfois acceptée que pour un seul.

- 5 juillet 1897 *«la commission décide que des deux enfants de la veuve Guilbert, une fille 3 mois 1/2, un garçon 2 ans 1/2, la gratuité n'est accordée que pour un seul, la veuve Guilbert, ménagère, 6 rue des Boucheries, pouvant faire face à cette cotisation de 10 centimes».*

Certaines années, un «tarif famille nombreuse» fut appliqué : 0,10 franc pour un enfant, 0,20 franc pour deux et plus.

De 1886 à 1896, le taux de gratuité (nombre journées gratuites / nombre journées payantes) était de 40% (35% de 1902 à 1906). A partir de 1897, des bons de crèche au prix de 0,10 franc étaient mis à la disposition des personnes charitables désirant aider les familles nécessiteuses.

En fait, la crèche était essentiellement financée par la municipalité. De 1887 à 1896, le taux de financement par la commune était de 67%.

L'institution bénéficiait aussi d'autres sources de revenu : dons de particuliers, quêtes lors de la St-Vincent, du bal de bienfaisance, du festival de la musique, de la fête de l'harmonie. Les dons en nature étaient fréquents : friandises, pain, lait, farine lactée, confiture, tissu, vêtements, jouets. Dès 1888, les cadeaux et les noms des donateurs furent inscrits sur un registre d'or, tenu à la disposition des visiteurs.

- Personnel

Le règlement de 1886 prévoyait une sœur préposée à la salle de la crèche et une ou deux aides, berceuses ou laveuses. A Compiègne, comme ailleurs, les normes légales «1 berceuse pour 6 nourrissons et 1 gardienne pour 12 enfants de 18 mois à 3 ans» (législation 1862, 1897) n'étaient pas toujours respectées. Au XIX^e, les berceuses étaient 2 pour s'occuper en moyenne de 20 enfants. Mais, parfois, elles devaient faire face à des effectifs dépassant les 30. Les parents utilisaient en effet les services de la crèche de façon très irrégulière. Au début du XX^e, elles étaient 3 pour 27 enfants.

En 1909, furent embauchés en supplément une femme de ménage et un frotteur afin «d'atténuer leur fatigue et les laisser à leur véritable rôle» (coût 600 francs environ par an). Les berceuses étaient jeunes et n'avaient reçu



Ville de Compiègne Crèche Municipale



Etat de la rétribution versée par les parents des enfants admis à la crèche pendant le 1^{er} trimestre 1895

N ^o ordre	Noms et prénoms		Nombre de journées			Total	Prix	Montant des sommes		Observations
	des parents	des enfants	semie	semie	ans					
1	Verrier	Louis	12	"	"	12	0.10	1	20	
2	Sejeune	Emilie	24	22	26	72	0.10	7	20	
3	Lejeune	Gustave	11	11	19	40	0.10	4	90	
4	Lejeune	Georgette	6	11	19	40	0.10	4	.	
5	Dechirler	Fernand	11	16	20	51	0.10	1	10	
6	Dechirler	Yvonne	11	16	20	51	0.10	1	10	
7	Montiers	Madeleine	12	11	"	23	0.10	2	30	
8	Edam	Antoinette	9	6	12	27	0.10	2	70	
9	Bourdon	Gaston	21	13	"	34	0.10	3	40	
10	Renard	Robert	21	1	7	37	0.10	3	70	
11	Lemaire	Maurice	"	"	3	3	0.10	"	30	
12	Pellerin	Emile	"	"	4	4	0.10	"	40	
13	Demay	Ebedule	"	"	7	7	0.10	"	70	
14	Demay	Germaine	"	"	4	4	0.10	"	40	
15	Bourdon	Gaston	"	"	18	18	0.10	1	80	
			114	119	119	432		43	20	
			432							



Dressé et certifié exact par le secrétaire du Comité de Surveillance
Compiègne, le 6 avril 1895

C. Roux

Au et arrêté par la Commission de la Crèche Municipale, le présent état
à la somme de quarante trois francs vingt centimes.

Compiègne, le 7 avril 1895



[Signature]
[Signature]

aucune formation. Légalement, elles ne devaient justifier que «d'un certificat de moralité et d'aptitude délivré par le maire sur attestation de 2 dames notables». De plus, comme le montre le tableau ci-dessous, ce personnel était très instable. Cette mobilité ne nuisait-elle pas à la bonne marche de l'institution ? Les

enfants n'en souffraient-ils pas ?

A l'opposé, sœur Elisabeth occupa le poste de surveillante pendant plusieurs années, ne se faisant remplacer que pour de brèves retraites spirituelles (1898, 1901). En 1894, sa mutation dans un service de l'hospice provoqua le mécontentement des mères, qui adressèrent une pétition au maire,

supplique publiée dans le Progrès de l'Oise du 1er septembre 1894.

«Monsieur le Maire,

Ce sont de pauvres mères de famille qui se permettent de vous poser respectueusement une question : «Pourquoi a-t-on fait partir de la crèche une aussi bonne sœur, si dévouée pour nos enfants, si

Nom Prénom	Age	Date d'arrivée 1	Date de départ 2	Motif du départ	Salaire
Villette			8 nov. 1886	Renvoi : «l'aptitude laissait à désirer»	
Duez Anna	24	6 mai 1895	4 mai 1896	Mutation à l'hospice	50F/mois
Giffart Marthe		4 mai 1896			
Thivillier					
Mme Eloi mère		9 nov. 1896	2 août 1897		20F + 1,25F (nourriture)
Fille Eloi		9 nov. 1896	2 août 1897		20F + 1,25F (nourriture)
Clément Flore		Laveuse : 9 nov. 1896 Gardeuse : 6 sept. 1897	4 avril 1898		6F
Muzardon		2 août 1897	6 sept. 1897	Emploi intérimaire	
Veillot Marie		6 sept. 1897	4 avril 1898		
Fosset	21	4 avril 1898	7 juin 1898		20F + nourrie à l'hôpital
Dautremont Alice	16	4 avril 1898			10F + nourrie à l'hôpital
Braux Octavie	16	17 juin 1898	3 janv. 1899	Renvoi : bagarre avec sa collègue (porte brisée dans l'affrontement)	15F

attentive ?» *Nous étions si heureuses de la savoir auprès d'eux. Aujourd'hui, elle est partie et nos petits sont changés dans leurs habitudes de douceur et de caresses.*

Nous vous prions, Monsieur le Maire, d'intercéder pour qu'on rende la sœur Elisabeth à nos petits qui sont tout saisis depuis son départ et quand la bonne sœur vient leur dire parfois un petit bonjour, il faut les voir se grouper autour d'elle pour recevoir les gâteries maternelles qu'elle avait l'habitude de leur donner.

Nous vous serons mille fois reconnaissantes M. le Maire, si vous parlez pour nous et nous vous saluons avec respect.»

Et, la mère-supérieure, qui n'avait informé ni la municipalité ni le comité d'administration de la crèche revint sur sa décision. Sœur Elisabeth réintégra la crèche où elle exerça jusqu'en 1924. Avait-elle reçu une formation avant d'occuper le poste de surveillante ? On peut en douter. Cependant en 1897, elle accueillit pendant un mois une religieuse de Tracy le Mont, qui à l'issue de ce stage, prit en charge la crèche industrielle, créée la même année dans cette ville.

Dans les années 1901-1905, la présence des sœurs dans les crèches fut remise en question. Certaines institutions connurent alors de graves difficultés : gel des subventions pour celles employant du personnel religieux, interdiction d'exercer à celles relevant de congrégations non autorisées. A Compiègne, les choses se passèrent en douceur : le maire fit la déclaration prévue par la loi du 1er juillet 1901 ; l'institution qui conserva des religieuses aux postes de directrice et de surveillante, continua à bénéficier des subsides de l'Etat.

Enfin, personnage essentiel des crèches de l'époque : la dame patronnesse. Outre une large

contribution financière, elle inspectait régulièrement l'institution et s'assurait du respect du règlement. Elle pouvait aussi participer aux soins donnés aux enfants, avoir un rôle éducatif auprès des employées et des mères. Dès le début, en 1886, les fondateurs de la crèche de Compiègne réclamaient l'aide des dames de la ville «*La crèche et ses annexes seront ouvertes aux dames de la ville qui seront autorisées à consigner sur un registre ouvert à cet effet leurs vœux et observations pour le plus grand intérêt des enfants confiés à la crèche*». En 1906, elles étaient douze. Pendant de nombreuses années, Mme Fournier-Sarloveze, femme du maire, fut la présidente du comité des dames et présenta un rapport lors des assemblées générales de la société de la crèche municipale.

- Service médical

Dès 1862, les législateurs réclamèrent une visite quotidienne du médecin. Le règlement compiégnois, moins exigeant, précisait : «*le médecin de service à l'hospice fera sa visite à la crèche*» (art. 16). Le Dr Wurtz, membre de la commission de la crèche, inspectait aussi l'institution. Il semble que le praticien de l'hospice n'ait pas toujours rempli correctement son rôle. En 1894, il était rappelé à l'ordre par les administrateurs en ces termes :

«*La Commission invite le médecin à faire sa visite à la crèche au moins une fois par mois et à signaler tout ce qui peut intéresser la santé des enfants fréquentant la maison*». Puis en juin 1896, se produisit un incident plus grave. Face à une épidémie de diphtérie, un administrateur, M. Barbillon, dut prendre l'initiative de faire fermer et désinfecter l'établissement. Le 6 juillet 1896, le comité d'administration de la crèche «*interpellait les médecins*

de service à l'hôpital et à l'hospice sur le point de savoir si conformément au règlement de la crèche, service que par la suite le bureau serait toujours prêt à leur laisser, mais au cas où ils s'en désintéresseraient dans l'avenir comme dans le passé, le bureau serait d'autant mieux autorisé à confier la responsabilité exclusive et personnelle de la crèche au Dr Wurtz, qui a pourvu à ses nécessités hygiéniques depuis son ouverture (1886) et qui offre encore de continuer ses soins assidus et gratuits à l'institution». Le 3 août 1896, le Dr Wurtz était confirmé dans ses fonctions de médecin des enfants de la crèche. Il exerça au moins jusqu'en 1906. Il examinait les nouveaux admis, si besoin les vaccinaient contre la variole. Il dirigeait l'alimentation des pensionnaires. En 1899, il inventait «*un breuvage sain et nourrissant*», destiné aux enfants de 18 mois. Il s'agissait d'une décoction de céréales (blé, avoine, maïs, seigle, riz), qui était mélangée au lait.

Cette boisson était préparée par la surveillante, «*à raison d'un litre de tisane dans deux litres de lait, soit deux cuillerées du mélange des grains pour quatre litres d'eau à faire bouillir*». Si nous savons que cette mixture a été donnée aux enfants, nous ignorons cependant s'ils l'appréciaient. Il soignait les pathologies bénignes, plusieurs cas de gourme (1901, 1902). «*Dès qu'un enfant présente une éruption impétigineuse, il est soigné, la crèche fournissant des médicaments tels que huile de foie de morue, sirop antiscorbutique, pommade à l'oxyde de zinc...*» Cependant, tout enfant malade devait être isolé et remis rapidement à sa famille. Le Dr Wurtz prononça ainsi de nombreuses exclusions temporaires pour cause de pathologie. Responsable de l'hygiène et de la bonne tenue de l'établissement, il pouvait décider la fermeture et la désinfection de

la crèche en cas d'épidémie, ce qui était fréquent comme le montrent les tableaux ci-dessous (épidémies de rougeole, varicelle, coqueluche, grippe et en été diarrhée, gastroentérite, cholérine). Malgré tous ses efforts, la mortalité parmi les pensionnaires était élevée, parfois supérieure à 10%. Ces décès étaient dus à la rougeole et ses complications, la seconde cause de mortalité étant les pathologies digestives.

Le 22 septembre 1906, le conseil municipal de Compiègne

décidait l'adjonction à la crèche d'une consultation de nourrissons et d'une goutte de lait. Le Dr Thery était le responsable de ces services. Il était aidé par le Dr Caron, qui sera remplacé par le Dr Pfeifer, en 1913, et par la surveillante de la crèche Sœur Elisabeth. Cette religieuse recevait les familles et examinait brièvement les enfants à leur arrivée, afin d'éviter tout contact entre les malades et les biens portants. Elle s'occupait également de la distribution du lait, qui se faisait tous

les jours de 10 heures à 11 heures et demie. Le prix demandé était fonction de la situation financière des parents. La consultation de nourrissons avait lieu une fois par semaine, à partir de 10 heures d'abord le mercredi, puis le vendredi dès 1908. En 1909, le Dr Thery précisait : «*Nous avons dès le début en 1908 fixé pour chaque enfant le nombre obligatoire de consultations tel qu'il est prescrit par la circulaire administrative de février 1907*». Il semblerait que les parents suivaient assez volontiers ces directives.

Année	1/2	Causes du décès	Maladies	Fermeture
1887	0/69		Petite épidémie ophtalmique coqueluche rougeole	
1888	2/55	Broncho pneumonies, complications de la rougeole	Scarlatine rougeole	Octobre
1889	3/35	?	Influenza, scarlatine, rougeole	
1890	1/47	?	R.A.S.	Janvier
1891	6/52	Rougeoles	Rougeole	
1892	2/44	?	?	Qq semaines
1893	0/74		R.A.S.	?
1894	1/54	diarrhée cholériforme	R.A.S.	?
1895	6/52	?	Diphthérie	
1897	5/94	?	Qq bronchites, qq diarrhées	30/06 au 08/07 (1 semaine)
1898	?	?	Rougeole	
1899	?	?	1 fluxion de poitrine, 1 coqueluche	20/10 au 1/11 (12 jours)
1900	0/55		Coqueluche	

N.B : 1/2 = Nb de décès / Nb de fréquentation

Année	1/2	Causes du décès	Maladies	Fermeture
1901	0/57		Qq gastroentérite (été), gourmes	
1902	0/67		Impétigo, rougeoles, coqueluche	6/11 au 17/11 (10 jours)
1903	0/67		Coqueluche	
1904	0/55		Qq cholérines sans gravité	
1905	0/84		8 à 10 varicelles, gastroentérites (été)	18/10 au 26/10 (8 jours)
1906	7/60	5 rougeoles, 2 gastroentérites	Grippes (janvier), rougeole	15/06 au 20/06 (5 jours)
1907	7/?	Tuberculeuses, 1 diphtérie, 1 rougeole, 3 gastroentérites	Rougeole	15 jours
1908	?	?	?	
1909	2/?	1 diarrhée, 1 convulsion	?	
1910	0/114		R.A.S.	
1911	0/121		Qq entérites bénignes	
1912	9/120	Rougeoles	Rougeole	3/07 au 29/07 (3 semaines)
1913	1/89	Broncho pneumonie	R.A.S.	

En effet, il déclarait, l'année suivante, «*les présences obligatoires telles qu'elles sont exigées par la circulaire de 1907, sont fixées aux familles dès l'admission à la consultation. Nous devons reconnaître que rarement nous avons dû faire appel au règlement pour faire observer cette obligation*». Lors de chaque assemblée générale de la société de la crèche, le Dr They signalait et se félicitait de l'absence de gastroentérite chez les enfants inscrits à la consultation - goutte de lait. En 1909, il affirmait : «*L'absence de décès par gastroentérite est dû au bon fonctionnement de la goutte de lait*

et aux soins méticuleux que la sœur Elisabeth met à surveiller la nourriture des nourrissons». Puis en 1910, il expliquait : «*l'absence de gastroentérite démontre que la stérilisation du lait est parfaitement menée*». Pour lui, la goutte de lait constituait «*un complément indispensable à la consultation de nourrissons*», dont «*le principal objectif est de s'opposer à l'éclosion de cette affection meurtrière du premier âge*».

- Les enfants

N'ayant retrouvé aucun registre d'inscription, nous ne dis-

posons que de peu d'informations sur les enfants et leurs familles. Selon la législation, la crèche était destinée aux mères ouvrières qui travaillaient hors de leur domicile, et qui se conduisaient bien. L'inscription dans certaines institutions était subordonnée à la présentation de certificats de mariage et de baptême. Pour leur part, les Compiègnais semblaient plus larges d'esprit. Le 1^{er} règlement établi le 20 juin 1886 prévoyait en effet l'accueil des enfants dont «*les mères travaillent hors de leur domicile et ont une conduite régulière*». Or cette clause restrictive n'apparaissait plus dans le texte

Activité de la consultation de nourrissons de la crèche de Compiègne

Année	Nb d'enfants	Nb de consultations	Nb de vaccinations	Nb de décès	Causes du décès
1907	98	?	?	12	?
1908	99	919	?	7	3 convulsions, 4 broncho-pneumonies, complications de rougeole
1909	82	763	27	5	2 broncho-pneumonies, 3 convulsions
1910	96	825	?	4	2 broncho-pneumonies, 1 convulsion, 1 misère
1911	116	792	?	5	2 tuberculoses pulmonaires, 1 broncho-pneumonie, 2 athrepsies
1912	112	922	10	9	9 rougeoles
1913	110	892	30	1	convulsion

En 1909, le Dr They se montrait surpris devant le nombre d'enfants non vaccinés. Il avait ainsi dû procéder à 27 vaccinations sur 56 nouvelles admissions à la consultation.

Activité de la goutte de lait de la crèche de Compiègne

Année	Débit par an en litre	Débit par jour en litre
1908	9286	26
1909	9500	
1910	11477	32
1911	10977	33
1912	8872	25
1913	10898	33

Lors de l'assemblée générale de 1911, le Dr They signalait l'augmentation de près de 2 000 litres de lait distribués entre 1909 et 1910 et déclarait «*Cette augmentation grève sérieusement notre budget; est largement compensée par la disparition ou du moins la diminution très sensible, observée en ville, de gastroentérite. Elle nous montre, en outre, que la population ouvrière (...) commence à comprendre les bienfaits d'une alimentation soigneusement préparée*». Le même jour, il demandait au comité d'administration l'aménagement dans le sous-sol de la crèche d'un endroit frais, pour entreposer les paniers contenant les flacons de lait stérilisé.

définitif du 12 juillet 1886. A l'entrée était exigé un simple acte de naissance. Une 1^{ère} admission à titre provisoire était prononcée par le Maire puis confirmée par le conseil de surveillance.

Nous ignorons ainsi la profession, l'adresse, la situation matrimoniale des parents. Certains habitaient Margny, Royallieu et n'hésitaient donc pas à faire quotidiennement un long trajet avec leurs enfants.

La crèche était ouverte «aux petits enfants depuis le 1^{er} âge jusqu'à leur entrée à la salle d'asile ou à l'école enfantine» (art.1).

Mais le règlement n'était pas strictement respecté. Le 4 octobre 1898, la sœur Elisabeth, signala la présence parmi les 20 pensionnaires, de 3 enfants âgés de plus de 3 ans ; le conseil d'administration décida alors leur renvoi car «ce serait contraire au règlement de la crèche et au détriment de l'école maternelle». De même le 3 octobre, sur 32 présents, 6 avaient dépassé la limite d'âge. Cinq furent donc dirigés vers l'école maternelle, une exception fut faite pour l'enfant Charlet, «aveugle et infirme dont l'intérêt bien entendu commande le maintien provisoire à la crèche». Parfois, les responsables autorisaient l'admission d'enfants plus âgés :

- le 2 août 1897 admission d'Adrienne Muzardon, 4 ans, pendant les vacances scolaires jusqu'au 1^{er} octobre. Sa mère travaillait alors à la crèche comme gardeuse intérimaire, en remplacement de Mme Eloi et de sa fille.

- le 1^{er} mai 1901, admission de la fille Dubois, 3 ans 1/2. La mère était en service, le père parti comme soldat en Afrique (Algérie). Effectif total de la crèche : 30 enfants.

- le 3 septembre 1901, admission exceptionnelle de Jeanne

Berthelon, 3 ans 1/2 pendant l'hiver, jusqu'à avril 1902 (effectif 21).

- Une journée en crèche

«La crèche était ouverte tous les jours, les dimanches et fêtes légales exceptées, depuis 7 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir du 1^{er} avril au 1^{er} octobre et depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir du 1^{er} octobre au 31 mars». Au XIX^e, les parents étaient informés des horaires par «sons de caisse ou par affiche» puis par des articles dans les journaux (Progrès de l'Oise). Outre les fêtes légales, la sœur demanda et obtint à plusieurs reprises des fermetures exceptionnelles : lors de la St-Vincent, patron de la communauté (1897,1905), pour le Jeudi-Saint (1903), pour le Mardi Gras (1897)... Ainsi, avec les fermetures pour raisons médicales, la crèche ouvrit en moyenne 288 jours par an de 1887 à 1897.

De bon matin, la mère déposait son petit à la crèche, elle pouvait venir l'allaiter aux heures des repas et le reprenait le soir. Elle fournissait le linge nécessaire pour la journée, ce linge portant le numéro du casier et du berceau de l'enfant. La sœur pouvait si besoin utiliser les vêtements de la crèche, marqués C.M. En 1896, elle fut autorisée à prêter la layette municipale aux plus pauvres. De même, en 1887, avaient été achetées des chaussures. Dans les années 1910, «des dames de bonne volonté» venaient confectionner des vêtements à la crèche.

Dans le 1^{er} établissement, une même pièce servait de réfectoire et de dortoir, il n'y avait pas de salle de jeux. Elle était divisée en 2 parties : la 1^{ère} contenait 20 bercelettes, la 2^{nde} était destinée aux enfants plus âgés ; il s'y trouvait un lit de repos pouvant accueillir une douzaine d'enfants «Les bercelettes étaient en fer tendues

de percale blanche (...), les paillasses en fougères recouvertes d'une pièce en feutre». Il y avait également un parloir, une salle des nourrices, un vestiaire, une cuisine. Après 1906, les pensionnaires bénéficièrent de locaux plus spacieux, ce système de couchage collectif fut supprimé. Souvent les berceaux portaient le nom de leurs fondateurs ; à Ste-Elisabeth, il y avait le berceau de la tzarine Alexandra, du tzar Nicolas II. Symbole des crèches de ce temps-là, la pouponnière, acquise à la suite de l'inspection de 1894, était toujours utilisée dans le nouvel établissement. Le journaliste, présent à l'inauguration de 1906, la décrivait ainsi «la pouponnière dont la petite table basse circulaire et le minuscule banc qui l'entoure semblent destinés à un conseil municipal de lilliputiens. C'est là que les petits bonhommes de la crèche viendront prendre leurs ébats, c'est là qu'ils joueront en s'embarbouillant de confitures». La crèche était chauffée par un calorifère.

Mais, à l'arrivée des enfants, il ne devait pas faire très chaud. Les literies étaient exposées à l'air pendant la nuit ; tous les matins, l'air des salles était renouvelé.

La température devait être maintenue à 15° (art.12).

Offrir aux enfants un lieu de garde hygiénique, une alimentation saine étaient les missions des crèches de l'époque. Les berceuses étaient là pour les surveiller, les nourrir et veiller à leur propreté. On ne parlait pas d'activité d'éveil.

Cependant à Compiègne, le jeu n'était pas oublié ; les enfants disposaient de jouets le plus souvent en bois, dons de généreux bienfaiteurs. Des fêtes étaient organisées : distribution de jouets et de douceurs pour la foire des Capucins (1887). En 1902, eut lieu un arbre de Noël, grâce à la générosité du sous-préfet et d'autres philan-

Ministère
de l'Intérieur
Direction
du Secrétariat
et
de la Comptabilité
Secrétariat
3^e Bureau

Département de l'Oise
Crèche de Compiègne
Fondée le 28 avril 1886
située Place St Germain N° 42
Comptes de l'exercice 1894

Comptes en deniers

Recettes

Dépenses

Subvention de l'Etat	200	"	Social: Loyer, contributions, assurances	1100
" du Département	200	"	" Entretien du bâtiment	"
" de la Commune	1029	"	Entretien de la surveillance	601
Rentes sur l'Etat	"	"	Personnel gages des berceuses	201
Rétribution maternelle	269	70	qualifications de la lavouse	36
Dons en argent	"	"	Entretien et achat: mobiliers, linge, vêtem ^{ts} , etc.	"
Fondation de berceaux (Nombre) 20	"	"	Alimentation	"
Souscriptions annuelles (Nombre) "	"	"	Chauffage	61
Loteries, ventes, concerts, etc..	"	"	Eclairage	2
Quêtes	"	"	Blanchissage	11
Intérêt des fonds de réserves	"	"	Travaux divers	11
Total des recettes en argent	1698	70	Total des dépenses en argent	169
Dons en nature	"	"	Valeur des dons en nature employés	
Total	1698	70	Total	160

Balance

Recettes	1698	70
Dépenses	1698	70
Excédant de "	"	"

Rapport moral et financier envoyé au Préfet en 1894
(Archives départementales de Beauvais, 3X)

thropes. Cette cérémonie était placée sous la présidence du maire et son adjoint. Etaient aussi présents des membres de la commission de la crèche, la supérieure de l'hospice, le Dr Wurtz, de nombreuses mères. Les 27 enfants reçurent des gâteaux, des jouets mais aussi des vêtements et des souliers.

- La crèche Ste-Elisabeth après 1914

Notre étude s'arrête en 1914, date charnière de l'histoire de


France mais aussi période de grands bouleversements pour les crèches. L'institution compiégnnoise fut évacuée en mars 1918. En 1919, elle émergeait aux subventions mais n'avait pas encore repris son activité. En effet, elle ne réouvra qu'en avril 1921. Et, elle avait un bel avenir devant elle... De nos jours, la crèche municipale Ste-Elisabeth accueille toujours des enfants dans le bâtiment construit en 1906, au 3 rue des Capucins.

- N.B. :

Cet article a été rédigé à partir du mémoire soutenu le 19 octobre 1995, à la faculté de Médecine d'Amiens (Diplôme de Médecine Périnatale). Un exemplaire de ce travail, intitulé «Les crèches dans l'Oise des origines à la 1ere Guerre Mondiale 1845-1914» a été déposé aux Archives départementales à Beauvais, un autre aux Archives municipales de Compiègne.

6

Année 1912



Janvier 29	Reçu de Anonyme Don	1000 "
Juillet 5	" - L'Harmonie 7 ^{le} (Festival de Musique)	100 "
Septembre 19	" - Anonyme (vente par occasion aux meilleures promesses)	10 "
Novembre 9	" - Bal de Bienfaisance	1693.40
Décembre 9	" - M ^{lle} Colin	20 "
" 11	" - M ^{lle} Clément	5 "
" "	" - M ^{lle} Le Barbier	10 "
" 13	" - M ^{lle} L. Éberty	5 "
" "	" - M ^{lle} Deville	10 "
" "	" - M ^{lle} Fournier Carlovez	35 "
" "	" - M ^{lle} Gilard	10 "
" "	" - M ^{lle} Dubrey	20 "
" "	" - M ^{lle} Piffer	5 "
" "	" - Harmonie municipale	30 "
Total		2953.40

Extrait du registre des donateurs de la crèche Ste-Elisabeth
(Archives municipales de Compiègne, Registre non coté)

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

LIVRES, THESE, RAPPORT :

- **Dr Henri Bouquet**

La Puériculture sociale : crèches, crèches permanentes et pouponnières. Consultations de nourrissons, gouttes de lait - Paris Blond et Cie Editeurs 1911 - Archives de l'Assistance Publique (Paris)

- **René Deswarte**

Les crèches : leur passé, leur présent, leur avenir - Etude d'hygiène sociale - Thèse pour le Doctorat en Médecine 4 juillet 1906 - Paris Imp des facultés A. Michalon 1906 - Archives de l'Assistance Publique B 4362

- **Sous la direction de Jacques Dupâquier**

Histoire de la population Française - Tome 3 De 1789 à 1914 - Introduction J. Dupâquier - VI La Mortalité de 1800 à 1914 - A. Bideau, J. Dupâquier, J.N. Biraben - VIII Famille et mariage : III Enfant et normes familiales A. Fine - P.U.F. 1988

- **Sous la direction d'Yves Lequin**

Histoire des Français XIX^e XX^e siècle - Un peuple et son pays - Livre III : Deux siècles de malthusianisme à la française - M. Garden - Livre IV : La mortalité M. Garden - Armand Colin 1984

- **Charles Nourier**

Exposition universelle de Paris 1900 - Classe 112 (Assistance publique et bienfaisance privée - Institutions pénitentiaires) - Rapport du Jury international

- **Sous la direction de Louis Henri Parias**

Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France - Françoise Mayeur : De la Révolution à l'école républicaine (1789 - 1930) - Deuxième partie : Apprendre hors de l'école - Chapitre III : Enfances - Nouvelles librairie de France G.V. Labat Editeur Paris 1981

- **Sous la direction d'Yves Lequin**

Histoire des Français XIX^e XX^e siècle - Un peuple et son pays - Livre III : Deux siècles de malthusianisme à la française - M. Garden - Livre IV : La mortalité M. Garden - Armand Colin 1984

- **Catherine Rollet-Echalier**

La Politique à l'égard de la petite enfance sous la III^e République - Travaux et documents Cahier 127 - Institut National d'Etudes Démographiques - P.U.F. 1990

Un patriote aux origines de la puériculture - Gaston Variot (1855 - 1930) - Médecin et mécène

Catalogue de l'exposition organisée au Musée de l'Assistance Publique de Paris 15 mai - 15 décembre 1984.

REVUES :

- **Bulletin des Crèches (puis Bulletin de la Société des Crèches)**

1897 - N°86

1898 - N°89

1899 - N°96

1901 - N°102, 104

1902 - N°108

1903 - N°109, 111, 112

de 1904 à 1919 - N°113 à 176

• **L'Histoire**

Le jour où l'on mit les enfants à la crèche - Jean Héritier
N° 67, mai 1984, p. 86-89

• **M.S.A.O. : Mémoires de la Société Académique d'Archéologie, Sciences et Art du département de l'Oise (compte rendu des séances)**

Les crèches et gouttes de lait à Beauvais - Dr Leraître 1922

Crèches de la ville de Beauvais - Dr Leraître 1900

Notice sur Laurent Flye, ancien notaire, fondateur de l'œuvre des crèches à Beauvais - Dr Leraître 1927 - 1928

• **Revue d'hygiène**

L'hygiène des crèches - Dr Henri Napias 1891

• **Revue Philanthropique**

Quelques notes à propos des crèches - O. Gevin-Cassal - Tome 8 1900 - 1901 p 140 - 146

Les crèches Alfred Breuille - Tome 2 1897 - 1898 p 176 - 186

De l'élevage du nourrisson dont la mère travaille à l'usine - Dr R. Felhoen - Rapport présenté au congrès national de la Protection du 1^{er} Age - Bordeaux, mai 1913)

* *Manufacture de l'Etat employant des femmes* - p 690 - 693

* *Crèches industrielles et chambres d'allaitement* - p 686 - 695 - Tome 34 1913 - 1914

* *De l'élevage du nourrisson dont la mère travaille à l'usine (suite)* - p 28 - 36

* *Subventions aux œuvres d'assistance maternelle* - p 223- 232 - Tome 35 1914

Document établi en réponse à une lettre adressée au Maire par le Sous-Préfet (16 novembre 1894). Le Sous-Préfet désirait savoir si l'admission n'était pas réservée aux enfants légitimes, si un acte de baptême était exigé. En outre, il réclamait 2 exemplaires des statuts et du règlement intérieur de la crèche.
(Archives municipales de Compiègne, Q7)

